

Plus d'un automobiliste tué sur 2 l'est dans un accident où il est le seul usager impliqué

Dans certaines communes, 2 accidents sur 3 n'impliquent qu'un seul usager !

En Belgique, un accident sur 5 avec tués ou blessés implique un seul usager. En Wallonie, il s'agit même d'un accident sur 4. Ces accidents « unilatéraux » sont par ailleurs particulièrement meurtriers : bien qu'ils soient responsables de 17% de l'ensemble des victimes de la route, ils sont à l'origine de 37% des décès, soit plus d'un décès sur trois. Et pour les automobilistes, c'est encore plus : plus d'1 tué sur 2 l'est dans un accident où il est le seul usager impliqué. Afin de mieux comprendre leurs caractéristiques et les circonstances dans lesquelles ils se produisent, l'institut Vias a publié une étude sur ce type d'accidents.

Les accidents unilatéraux sont des accidents de la route dans lesquels un seul usager est impliqué (usager motorisé ou cycliste). L'institut Vias a analysé les caractéristiques de ces accidents.

Des accidents généralement très graves

En Belgique, les accidents unilatéraux représentent près d'un accident sur cinq ; en Wallonie, 1 sur 4. Par ailleurs, ces accidents sont particulièrement meurtriers. En effet, bien qu'ils soient responsables de 17% de l'ensemble des victimes de la route, ils sont à l'origine de 37% des décès, soit plus d'un décès sur trois, tous usagers confondus. Et si l'on prend uniquement les accidents unilatéraux impliquant un automobiliste, on arrive à 1 accident sur 2. Etudier les accidents de ce type est donc primordial afin de mieux comprendre leurs caractéristiques et les circonstances dans lesquelles ils se produisent.

Plus de 40% d'accidents unilatéraux dans 70 communes wallonnes

Le pourcentage d'accidents unilatéraux est le plus élevé là où la densité de trafic est faible, notamment dans le sud du pays. En effet, une septantaine de communes wallonnes, situées essentiellement dans les provinces de Namur et Luxembourg, enregistrent au moins 40% d'accidents de voiture unilatéraux. Stoumont est la commune belge dans laquelle le pourcentage de ces accidents est le plus élevé: 64% ! La plupart des communes flamandes en ont enregistré moins de 30%. La Région de Bruxelles-Capitale enregistre, quant à elle, moins de 15% d'accidents de voiture unilatéraux.

Ce phénomène n'est pas étonnant : les communes à forte densité de population sont caractérisées par une grande multiplicité d'usagers, qui entraîne plus facilement des accidents entre un automobiliste et un autre usager. Ce constat est globalement le même lorsque l'on regarde la proportion d'accidents de voiture unilatéraux ou multilatéraux survenus en agglomération ou hors agglomération. Ainsi, le pourcentage d'accidents de voiture unilatéraux enregistrés ces 10 dernières années en Belgique est de 9% en agglomération, de 23% hors agglomération et de 29% sur autoroute.

A 3h du matin, 62% des accidents n'impliquent qu'un véhicule

Globalement, les accidents unilatéraux sont surreprésentés la nuit et sous-représentés le jour. Ainsi, entre 1h et 4h du matin, environ 1 accident sur 2 est un accident unilatéral ; entre 7h et 19h, il s'agit de moins d'1 accident sur 5. Le moment de la semaine où il y a le plus d'accidents unilatéraux est le mardi à 3h du matin : 62% des accidents n'impliquent qu'un seul véhicule ; le mercredi à midi, en revanche, seuls 9% des accidents n'impliquent qu'un seul véhicule.

Cela peut également s'expliquer par une plus grande multiplicité des usagers sur la route pendant la journée, qui augmente la probabilité pour un usager d'être impliqué dans un accident avec un autre usager.

Quelles sont les facteurs qui jouent un rôle dans les accidents unilatéraux ?

Conduite sous l'influence de l'alcool

La conduite sous l'influence de l'alcool est une cause importante d'accidents ; elle l'est encore davantage pour ce qui concerne les accidents unilatéraux. Ainsi, les cyclistes et les motards impliqués dans un accident unilatéral sont environ 3 fois plus souvent sous l'emprise de l'alcool que dans l'ensemble des accidents; les automobilistes, 3,5 fois plus et les chauffeurs de camions 5 fois plus.

Pourcentage de conducteurs sous l'influence de l'alcool, impliqués dans un accident corporel unilatéral ou dans un autre accident, Belgique (2013-2022)

	Cyclistes	Deux-roues motorisés	Automobilistes	Camionneurs
Accidents unilatéraux	14%	19%	35%	5%
Tous les accidents	4%	7%	10%	1%

Autres facteurs humains

Les facteurs ayant pu jouer un rôle dans les accidents unilatéraux peuvent être regroupés en trois grandes catégories: les facteurs humains (70% à 80% des cas), les facteurs liés à l'environnement (20% et 30% des cas) et les facteurs liés au véhicule (moins de 5% des cas).

Globalement, les *facteurs humains* enregistrés le plus souvent par les services de police sont:

- la chute dans le cas des accidents impliquant un vélo (67% des facteurs humains) ou un deux-roues motorisé (50%) ;
- la perte de contrôle du véhicule pour les accidents impliquant une voiture (92% des facteurs humains) ou un camion (93%).

Les *facteurs liés à l'environnement* les plus souvent enregistrés sont:

- le mauvais état de la route ou de la piste cyclable dans le cas des accidents cyclistes (42% des facteurs environnementaux) ;
- les virages serrés pour les accidents avec un deux-roues motorisé (47% des facteurs environnementaux), une voiture (70%) ou un camion (75%).

Les obstacles les plus souvent heurtés par les automobilistes en cas d'accident unilatéral sont les poteaux (26%), les arbres (22%) et les barrières de sécurité (17%). Les cyclistes, eux, heurtent principalement les poteaux (43%), les îlots directionnels (15%), les arbres (11%) et les clôtures (11%).

Les *facteurs liés au véhicule* sont dus, dans le cas des accidents impliquant un deux-roues motorisé ou une voiture, dans la plupart des cas, à des pneus lisses (ceux-ci représentent respectivement 47% et 62% de l'ensemble des facteurs liés au véhicule).

Quelles conséquences pour les personnes impliquées ?

Les conséquences des accidents corporels unilatéraux dépendent du type d'utilisateur impliqué. Par exemple, la part des cyclistes tués dans un accident unilatéral s'élève à 18% de tous les cyclistes tués dans un accident de la route. Pour ce qui est des occupants de voiture, les accidents unilatéraux sont responsables de « seulement » 22% des victimes mais 53% des décès.

Part des victimes d'accidents unilatéraux par rapport à l'ensemble des victimes de la route, pour chaque catégorie d'utilisateur et pour tous les usagers (2013-2022).

	Cyclistes	Deux-roues motorisés	Voitures	Poids lourds	Tous les usagers
Tués	18%	36%	53%	30%	37%
Blessés graves	19%	27%	41%	29%	27%
Blessés légers	10%	18%	21%	31%	16%

Total victimes	11%	19%	22%	30%	17%
----------------	-----	-----	-----	-----	-----

Conclusion

Les accidents impliquant un seul usager sont un enjeu majeur dans la politique de sécurité routière, en raison notamment de leur gravité. Souvent, un facteur humain est à l'origine de ces accidents et en agissant de manière générale sur les comportements dangereux tels que les excès de vitesse, la conduite sous l'influence de l'alcool ou la fatigue au volant, on réduira aussi le nombre d'accidents unilatéraux. L'infrastructure routière et les obstacles potentiels situés le long de la chaussée font également l'objet d'une attention particulière car ils peuvent aggraver les conséquences des accidents unilatéraux. La suppression des arbres trop proches de la voirie et le placement des écrans de protection motards sur les glissières sont deux exemples de bonnes pratiques.

Georges Gilkinet, Ministre de la Mobilité: « *Malgré toutes les initiatives prises dans le cadre du plan All for Zero et de premiers résultats encourageants, la Belgique déplore encore trop victimes sur ses routes. Et les accidents où seul un usager est impliqué sont souvent parmi les plus graves, les plus meurtriers. C'est pourquoi nous devons continuer à combattre les facteurs accidentogènes qui en sont à l'origine. Depuis le début de la législature, nous avons effectivement orienté notre action contre les trois plus grands tueurs sur la route : la lutte contre la conduite sous influence, contre la vitesse excessive ou contre l'utilisation du GSM au volant. Ces politiques doivent non seulement être poursuivies, mais également approfondies en collaboration avec tous les services concernés. Tout faire pour diminuer le nombre de victimes de la route, c'est l'engagement que je confirme en tant que Ministre de la Mobilité!* »

Personne de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 0476/24.67.20



Institut Vias
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411